



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 68 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme**Lettre datée du 2 décembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint des informations relatives au développement du parlementarisme en Ouzbékistan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 68 de l'ordre du jour, intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme ».

(Signé) Muzaffar **Madrakhimov**



**Annexe à la lettre datée du 2 décembre 2014 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : russe]

Mise en place du parlementarisme en Ouzbékistan

Le 21 décembre 2014 auront lieu des élections à la Chambre législative de l'Oliy Majlis (Chambre basse du Parlement) et aux kengachs (conseils) des députés du peuple dans les régions, les districts et les municipalités.

Depuis les premiers jours de l'indépendance, on observe une démocratisation progressive et dynamique dans tous les domaines de la société, ainsi qu'une prise de conscience politique et nationale au sein de la population et une renaissance des valeurs démocratiques. Un État de droit démocratique et une société civile ouverte se forment progressivement et de manière ordonnée.

Depuis l'accession à l'indépendance, des mesures globales et graduelles visant à réformer la société civile et à la rendre plus ouverte sont mises en œuvre : un parlement bicaméral a été mis en place avec succès; un grand nombre de textes législatifs sont élaborés; le système juridique et judiciaire est libéralisé; et un appui est apporté aux organisations non gouvernementales à but non lucratif et à d'autres organisations de la société civile afin qu'elles jouent un plus grand rôle dans la démocratisation de la vie sociale du pays et de l'édification de l'État.

Le parlementarisme en Ouzbékistan a pour caractéristique d'avoir été établi et de s'être développé de manière cohérente et progressive. Il reflète la mentalité et les particularités culturelles de notre peuple, qui attache une grande importance à la culture, à l'éducation, à la justice, au respect des lois, ainsi qu'aux valeurs morales et spirituelles dans les relations sociales.

Le développement du parlementarisme en Ouzbékistan peut être divisé en plusieurs étapes.

Première étape (1991-2004) : Développement d'un parlement unicaméral. Au cours de cette période, les fondements juridiques de la transition vers un système parlementaire moderne ont été établis et la Constitution, la loi constitutionnelle relative à l'Oliy Majlis et des lois sur les élections aux organes représentatifs ont été adoptées. Par la suite, les bases juridiques du passage à un parlement bicaméral ont été posées, un référendum populaire a été mené, la Constitution a été modifiée et complétée, trois lois constitutionnelles et des lois régissant le fonctionnement des chambres de l'Oliy Majlis ont été adoptées, et des modifications ont été apportées aux lois électorales.

Les principaux aboutissants de la première étape du développement parlementaire étaient les suivants :

Premièrement, sur le plan juridique, un ordre constitutionnel stable a été instauré et tous les organes de l'État, qui agissent dans la légalité, ont été mis en place;

Deuxièmement, sur le plan économique, toutes les formes de propriété, y compris privées, ont été mises sur un pied d'égalité et la liberté d'entreprise a été instaurée. La législation nationale a fixé les conditions et garanties nécessaires au développement d'une économie de marché à orientation sociale. Le développement économique durable est devenu un objectif non seulement pour l'État, mais aussi pour la société civile;

Troisièmement, sur le plan politique, la garantie d'un niveau de liberté et de démocratie suffisant selon les critères les plus stricts en matière d'état de droit a été consacrée par la Constitution. Le pluralisme politique et idéologique, ainsi que la liberté d'expression et d'information ont été établis : tous les droits et libertés individuels et politiques universellement reconnus ont été accordés aux citoyens;

Quatrièmement, s'agissant de la structure de l'État, un système équilibré d'institutions publiques a pu être mis en place sur la base du principe de la séparation des pouvoirs, qui constitue un élément essentiel de l'état de droit.

Deuxième étape (dès 2005) : Mise en place d'un parlement bicaméral. De réelles conditions politiques et juridiques et d'autres circonstances propices à une transition vers un parlement professionnel se sont développées dans le pays : un effectif suffisant d'hommes politiques et de législateurs prêts à exercer leurs fonctions à titre professionnel s'est formé; des traditions parlementaires nationales se sont instaurées; un système multipartite et les attributs d'un parlement moderne ont été créés; un électorat doté d'une culture politique suffisante s'est constitué; et le cadre législatif nécessaire au passage à un parlement bicaméral a été mis au point.

La deuxième étape du développement parlementaire a été marquée par :

Premièrement, un renforcement du rôle et de l'influence du pouvoir législatif, compte tenu des intérêts nationaux et régionaux;

Deuxièmement, un renforcement du rôle joué par les partis politiques et les organisations de la société civile dans la prise de décisions publiques, ainsi que le gain d'autorité et d'importance des organisations non gouvernementales dans le cadre du contrôle public des activités des organes de l'État;

Troisièmement, des réformes en profondeur visant à libéraliser le système juridique et judiciaire et à le rendre plus humain, l'abolition de la peine de mort, le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du pouvoir judiciaire, l'introduction de l'*habeas corpus* et le renforcement du rôle du barreau;

Quatrièmement, une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur les droits de l'homme.

La mise en place du Parlement bicaméral en Ouzbékistan fait partie intégrante de l'instauration d'un État de droit indépendant, fondé sur le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs.

Troisième étape (dès 2011) : Le développement du Parlement ouzbek s'est poursuivi avec l'application d'une stratégie visant à poursuivre les réformes démocratiques et l'édification de la société civile, qui avait été proposée par le Président ouzbek, Islam Karimov, lors d'une séance conjointe de l'Assemblée législative et du Sénat de l'Oliy Majlis, ainsi que de deux lois modifiant et complétant certaines dispositions de la Constitution. Ces mesures constitutionnelles prises par le Président ont eu les incidences suivantes :

Premièrement, elles ont ouvert la voie à de nouvelles réformes constitutionnelles et parlementaires visant à créer un mécanisme juridique précis et global de répartition des compétences entre les trois entités du pouvoir de l'État : le Président et Chef de l'État, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Elles ont également permis de renouveler la structure de l'État, de mettre en pratique le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs et de créer entre les différentes branches du pouvoir un mécanisme efficace de contrepoids;

Deuxièmement, par voie de conséquence, le Chef de l'État contribue davantage à assurer l'action concertée et la coopération des institutions publiques;

Troisièmement, ces mesures ont permis d'élargir le rôle des chambres de l'Oliy Majlis dans l'ensemble des institutions publiques, ainsi que leurs droits et leurs compétences dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques en matière de politique intérieure et extérieure. Elles ont également consolidé les fonctions de l'organe législatif suprême et des organes représentatifs du pouvoir en ce qui concerne le contrôle des activités du Conseil des ministres et des organes exécutifs. En outre, l'Oliy Majlis a obtenu le droit de déposer des motions de censure contre le Premier Ministre;

Quatrièmement, une nouvelle procédure conforme aux principes démocratiques actuels de présentation des candidatures et de nomination du Premier Ministre et l'obligation pour le Premier Ministre de rendre régulièrement compte au Parlement des questions actuelles de développement socioéconomique du pays ont été introduites. Par conséquent, le Premier Ministre a acquis un nouveau statut constitutionnel et le Gouvernement et les organes locaux du pouvoir exécutif assument une plus grande responsabilité en matière de développement socioéconomique;

Cinquièmement, la Constitution a établi une procédure de présentation des candidatures à la fonction de Premier Ministre par le parti politique ayant emporté les élections parlementaires ou les partis vainqueurs ayant obtenu le même nombre de sièges. Cela a permis de consolider le système multipartite et de renforcer le rôle des partis dans l'établissement des organes relevant des autorités centrales et locales, ainsi que de développer la culture politique et la conscience sociale et juridique de la population et de favoriser sa participation active au processus dynamique de démocratisation de la vie sociale et publique. Ces mécanismes constitutionnels et juridiques ont profondément modifié le rôle et la place des partis politiques dans l'établissement des organes relevant des autorités représentatives et exécutives, ainsi que dans le contrôle de leurs activités;

Enfin, la participation de la population, des organisations non gouvernementales à but non lucratif, des médias et d'autres organisations de la société civile à la vie sociale et politique du pays a augmenté, et des possibilités de développement et de perfectionnement du contrôle public sur les activités des autorités ont vu le jour.

Dans un pays où le cadre juridique devait être reconçu et où la culture politique, juridique et parlementaire était des plus basses, la mise en place du Parlement constituait un événement politique de taille. Depuis l'indépendance, des travaux législatifs colossaux ont été entrepris afin d'établir les fondements juridiques de l'État-nation, de l'économie de marché, de la sphère sociale, du système politique et d'une société civile ouverte. L'institutionnalisation du

Parlement, qui s'est imposé comme une institution non seulement politique, mais aussi juridique, a eu lieu. Le parlementarisme est désormais ancré dans la culture politique ouzbèke.
